



UNITER 45

8 RUE DU BAS DE GRANGE - 18100 VIERZON -
France
Téléphone: 02 18 88 98 18 / Fax: 02 46 91 03 80
info@uniter45.com - <http://www.uniter45.com>

Facture

N° de facture	: FAC26-00234	Votre contact	: Elise TEILLET
Date de facture	: 31/03/2026	Tél direct :	: 02.18.88.98.17
Réglement	: A la commande	Mail :	: contact@uniter45.com
Date d'échéance	: 31/03/2026		
N° de bon de commande	: COMMANDE INTERNET 2320/HJTYXRYCQ		

Adresse de facturation	Adresse de livraison
GARAGE BARTOLO 61 CHEMIN DE SALAPISSOU LIEU DIT LES BUGUELLES FLAYNAC, 46090 PRADINES France FR08831133376 M. ARNAUD BARTOLO Tél: 0676968933 Mail : arnaud.bartolo@hotmail.fr	GARAGE BARTOLO 61 CHEMIN DE SALAPISSOU LIEU DIT LES BUGUELLES FLAYNAC, 46090 PRADINES France Tel : 0676968933

Facture selon référence :
PIECES DETACHEES

#	Article & Description	Quantité	Prix U HT	Montant HT
1	U45BA455550GTR BAGUE ACIER Ø INTÉRIEUR : 45 / Ø EXTÉRIEUR : 55 / LONGUEUR : 50 GORGE TROU ET RAINURE	5,00 UN	36,00	180,00
2	U45JCP45554 JOINT CACHE POUSSIÈRE 45x55x4mm	6,00 UN	7,00	42,00
3	U45CE46965 CALE / ÉPAISSEUR 46x96x5mm	2,00 UN	12,00	24,00
4	U45CE46962 CALE / ÉPAISSEUR 46x96x2mm	2,00 UN	8,00	16,00
5	U45CE46961 CALE / ÉPAISSEUR 46x96x1mm	2,00 UN	6,00	12,00
6	U45CE469605 CALE / ÉPAISSEUR 46x96x0,5mm	2,00 UN	5,00	10,00

Merci de nous avoir choisis !

Coordonnées bancaires :

BANQUE : CIC OUEST
IBAN : FR76 3004 7146 7800 0204 6260 135
BIC : CMCIFRPP

Sous-total HT :	284,00
Frais d'expédition HT :	12,00
(TVA 20% (20%))	
TVA 20% (20%)	59,20
Total TTC :	355,20€
Paiement effectué :	(-) 355,20
Solde dû :	0,00€

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix des Produits vendus, un droit de propriété sur lesdits Produits, lui permettant d'en reprendre possession en cas de défaut de paiement, conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du code civil. L'Acheteur supportera tous les risques relatifs aux Produits livrés jusqu'au transfert effectif de propriété. Il ne pourra pas vendre les Produits livrés avant transfert effectif de propriété des Produits à son bénéfice, sauf accord écrit préalable du Vendeur. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions que le Vendeur se réserve le droit d'intenter à l'encontre de l'Acheteur.